



## Candidature élections municipales

Par **Pasten**, le **19/02/2008** à **00:22**

Bonjour,

J'ai une question relative aux formalités de candidature aux élections municipales.

Un memento est mis à disposition des candidats, relatant toutes les procédures à effectuer pour présenter une liste.

Ma question concerne le contenu de la déclaration de candidature.

Je cite:

"La déclaration peut être rédigée sur papier libre ou conformément au modèle fourni en annexe 4"

S'en suivent des informations d'identifications nécessaires puis plus loin:

(Est requise:)

"- la signature de chacun des candidats. Tout candidat peut compléter la déclaration collective non signée de lui par une déclaration individuelle comportant des mentions identiques et faite dans le même délai. [...]"

Alors ma question est:

Est-ce que les candidats sont obligés de signer la déclaration collective s'ils remplissent une déclaration individuelle?

A première vue on pourrait penser que oui mais comme le texte manque de précision et que tout vice de forme entraîne nullité je voudrais être sûr.

Merci d'avance